

FCP de droit français

2I GESTION ACTIVE

RAPPORT ANNUEL

au 28 avril 2023

Société de gestion : TAILOR ASSET MANAGEMENT

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	11
5. Certification du Commissaire aux Comptes	14
6. Comptes de l'exercice	19
7. Annexe (s)	34
Information SFDR	35
Rapport annuel de l'OPC Maître	41

Document d'informations clés

21 GESTION ACTIVE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : **21 GESTION ACTIVE** (le « Fonds »)
Code ISIN : FR0010342600

Producteur du PRIIP : **Tailor Asset Management** (la « Société de Gestion »), société de gestion française agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juin 1990 sous le numéro GP90031.

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés
Le Fonds a obtenu un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers le 16/06/2006.

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/02/2023

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est un fonds d'investissement alternatif de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « **Fonds** »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux FIA agréés.

Objectifs

Le Fonds 21 GESTION ACTIVE est un fonds nourricier de l'OPCVM TAILOR GLOBAL SELECTION ISR (le fonds maître). Il est investi en permanence à 90% ou plus de ses actifs en parts I de son fonds maître, avec à titre accessoire, des liquidités. La performance du Fonds sera inférieure à celle du fonds maître, en raison des frais propres au fonds nourricier.

L'objectif de gestion du fonds est similaire à celui du fonds maître, à savoir, de rechercher une performance nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence composite 45 % MSCI Europe NTR Eur index + 30 % €STR dit ESTER + 25% MSCI world NTR Eur Index, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 4 ans en investissant à hauteur de 90% minimum en OPC ayant le Label ISR ou un label européen équivalent, découlant de tendances affectant durablement la société et l'économie par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ».

Le Fonds capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi indirectement en actions et produits de taux par le biais :

- d'une sélection d'OPC réalisée au travers d'une analyse quantitative et qualitative intégrant la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG » ;
- d'une approche dite « top-down », regroupant une analyse de l'environnement macroéconomique, une analyse des risques et potentiels de performances par classe d'actifs et une pondération par classe d'actifs.

Le FCP s'engage à respecter indirectement les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- de 40% à 100% de l'actif net sur les marchés d'actions, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, toutes zones y compris marchés émergents
- de 0% à 60% de l'actif net en instruments de taux du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont 50% maximum de l'actif en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB-. Le Fonds pourra détenir indirectement une position résiduelle aux obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). L'exposition résiduelle n'excèdera pas 10% de l'actif net du fonds et ne sera donc pas un moteur de performance.

- de 0% à 50% de l'actif net au risque de change sur les devises hors euro. Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

Le fonds s'autorise à investir de 0% à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE ouverts à une clientèle non professionnelle. 90% des OPC sélectionnés devront posséder le label d'Etat ISR ou un label européen équivalent. Les OPC sélectionnés pourront être des OPC gérés par TAILOR ASSET MANAGEMENT ou une société liée.

Dans la limite de 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des options, des futurs et des contrats de change à terme (négociés sur des marchés réglementés, organisés français et étrangers, ou de gré à gré) dans le but d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille aux risques actions, taux et change.

Conditions de souscriptions et de rachats

La valeur liquidative est calculée quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11h00 auprès du dépositaire CACEIS Bank et sont exécutées sur la base de la VL datée du même jour et calculée le jour ouvré suivant. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

Conditions de souscription et rachat de l'OPCVM maître : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

Informations pratiques

Le dépositaire est CACEIS Bank – 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 MONTROUGE.

Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur le FIA et son fonds maître (DIC, prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – www.tailor-am.com. Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative du FIA et de son fonds maître se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet www.tailor-am.com.

Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à un investissement diversifié en produits de taux et actions, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à moyen terme (4 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part.

Durée du Fonds

La durée minimum de placement recommandée est fixée à 4 années.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

← Risque le plus faible
Risque le plus élevé →



L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 4 ans, nombre d'années correspondant à la durée minimum de placement recommandée.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne, en raison de son exposition équilibrée et flexible entre actions et instruments de taux, entraînant des fluctuations et une volatilité sur la valeur liquidative.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les titres dits « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.
- **Risque de liquidité :** Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie :** Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 4 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

<i>Période d'investissement recommandée : 4 ans</i> <i>Exemple d'investissement : 10,000€</i>		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Scénario de tension	-44.61%	-14.98%
	5,540€	5,220€
Scénario défavorable	-21.97%	-3.77%
	7,800€	8,580€
Scénario modéré	+0.99%	+2.88%
	10,100€	11,200€
Scénario favorable	+22.26%	+5.83%
	12,230€	12,540€

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 4 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez 10'000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres Fonds. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Fonds.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur ou liés à l'enveloppe d'investissement (comptes titres ou assurance vie). Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance.

Il est néanmoins précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds, la gestion du Fonds pouvant en effet être transférée à une autre société de gestion.

Le risque de défaut du Fonds demeure donc lié au risque de défaut des obligations qu'il détient dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. Les pertes potentielles de tout investisseur en lien avec ce risque de défaut ne sont pas couvertes par un régime de garantie ou de compensation de l'investisseur.

Il est également précisé que, l'établissement de crédit CACEIS Bank, en sa qualité de dépositaire du Fonds responsable de la bonne garde des actifs (le « **Dépositaire** ») peut présenter un risque de défaut, auquel cas les actifs ainsi conservés par le Dépositaire pourraient être perdus. Ce risque de perte des actifs est néanmoins limité du fait de l'application des règles prévues par la réglementation applicable, notamment en matière de ségrégation des actifs. Le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations en vertu de la directive AIFM. En ce qui concerne le Fonds, le Dépositaire ne s'est pas libéré contractuellement de sa responsabilité pour la perte d'instruments financiers par le transfert contractuel de sa responsabilité à un sous-dépositaire ou à un autre délégué.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, les coûts récurrents et les coûts accessoires.

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coût total	537€	1,245€
Réduction du rendement par an	5.44%	2.93%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	3.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	350 EUR
	Coûts de sortie	TAILOR AM ne facture pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	1.94% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	187 EUR
	Coûts de transaction	0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période minimale de détention requise : 4 années

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à un investissement diversifié en produits de taux et actions, avec une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 4 années. Vous pouvez retirer votre argent chaque jour.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : contact@tailor-am.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet www.tailor-am.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles dans le document intitulé « Performances passées – OPC Tailor Asset Management » accessible sur le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Informations réglementaires ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

Le présent FIA n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique dits « US Person » (la définition est disponible sur notre site internet www.tailor-am.com).

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/esg>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Pas de changement sur l'exercice.

3. RAPPORT DE GESTION

Actif net du fonds au 28 avril 2023 : 23 361 475,63 €

Valeur Liquidative au 28 avril 2023 :

- Part C (EUR) : 129,68

Nombre de parts au 28 avril 2023 :

- Part C : 180 137,8292

Performance au 28 avril 2023 :

- Part C : -1,58%

Valorisation : quotidienne

Rapport de gestion du fonds maître.

TAILOR GLOBAL SELECTION ISR

Rapport de gestion – 02 mai 2022 au 28 avril 2023

Actif net du fonds au 28 avril 2023 : 23 766 692,73 €

Valeur Liquidative au 28 avril 2023 :

- Part C (EUR) : 112,61

- Part I (EUR) : 1173,99

Nombre de parts au 28 avril 2023 :

- Part C : 3 759,804

- Part I : 19 883,66

Performance au 28 avril 2023 :

- Part C : -1,66 % (performance sur l'exercice comptable)

- Part I : -0,73% (performance sur l'exercice comptable)

Valorisation : quotidienne

I/ Contexte économique et financier et politique d'investissement

2ème TRIMESTRE 2022

Les marchés actions sont très volatils en mai, toujours préoccupés par le niveau élevé de l'inflation et par le ralentissement économique mondial. Dans ce contexte, la Fed relève son taux directeur de 50bp et annonce commencer à réduire son bilan dès le mois prochain. Elle gardera néanmoins une marge de manœuvre pour éventuellement ralentir la cadence et ne pas mettre en péril la croissance. Ceci a contribué au retour de l'appétit pour le risque, avec d'autre part des chiffres rassurants sur la consommation américaine et des signaux positifs en Chine où les restrictions sanitaires sont levées progressivement. Le CAC 40 termine le mois à +0,12%.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -1,59% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds reste stable sur le mois à 68%. Nous veillons toujours à un équilibre entre les styles au sein de la poche actions, avec d'une part des fonds qualité/croissance mieux positionnés pour résister dans un environnement économique défavorable, et d'autre part des fonds value qui profitent encore de l'environnement de remontée des taux et de resserrement monétaire.

Les indices actions accentuent leurs pertes en juin (le CAC 40 perd -8,25%). Le conflit en Ukraine s'inscrit dans la durée, les indices PMI ressortent globalement inférieurs aux attentes et les marchés commencent à intégrer un scénario de

récession. Si l'espoir d'un resserrement monétaire moins fort que prévu a dans un premier temps permis une détente sur les taux et un rebond des actions, la réalité a vite rattrapé les investisseurs : l'inflation ne faiblit pas et reste la priorité des banques centrales. Du côté de la Chine les nouvelles sont plutôt bonnes avec la réouverture de l'économie (en lien avec la levée des mesures sanitaires) et une politique monétaire et fiscale accommodante.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -5,68% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds s'établit à 67%, toujours sous-pondérée par rapport à son indice puisque nous anticipons un ralentissement économique et une révision des bénéfices à venir. L'évolution du contexte macroéconomique pourra nous conduire à modifier ce positionnement, notamment dès lors que le pic d'inflation sera clairement dépassé.

3ème TRIMESTRE 2022

La dynamique macroéconomique continue de se dégrader en juillet, l'inflation reste élevée et la confiance faible tandis que les PMI composites de la zone Euro et des Etats-Unis tombent sous le seuil des 50. Dans ce contexte, les marchés actions font preuve d'une étonnante résilience et rebondissent nettement, en lien avec la détente des taux à long terme et la reprise des livraisons de gaz. Les valeurs cycliques sont délaissées au profit des valeurs de croissance et le Nasdaq surperforme, porté par de bonnes publications de résultats (+12,6% vs +9,2% pour le S&P 500). On observe également un regain d'appétit du côté des obligations d'entreprises, avec une contraction des rendements et des spreads.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +5,82% au cours du mois.

Nous maintenons l'allocation du portefeuille stable sur le mois, avec un positionnement géographique aligné avec l'indice et un équilibre entre les styles *value* et *croissance*. Le fonds reste exposé à hauteur de 67% aux actions.

Les marchés actions terminent le mois d'août en territoire négatif (-5% pour l'Euro Stoxx 50). Si dans un premier temps les bonnes publications de résultats ainsi que l'espoir d'une politique monétaire moins agressive ont permis une poursuite du rebond estival, les marchés actions ont vite déchanté. En effet, J. Powell a été très clair lors du symposium de Jackson Hole exprimant sa volonté de déclencher une récession afin d'atténuer les tensions inflationnistes. Par ailleurs, l'envolée des prix énergétiques pèse sur les perspectives économiques. Dans ce contexte, les taux repartent nettement à la hausse (+54bp pour le 10 ans US et +72bp pour le 10 ans Allemand) et les spreads de crédit s'écartent à nouveau.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -3,22% au cours du mois.

Le fonds conserve une exposition actions à 67% avec un positionnement équilibré entre valeurs défensives et cycliques.

L'équilibre entre inflation, resserrement monétaire et ralentissement économique reste au cœur des préoccupations en septembre. La Fed remonte ses taux de 75bp et exprime clairement son intention de ne pas ralentir la cadence, ce qui a alimenté la hausse du dollar et des taux souverains. Avec des anticipations d'inflation désormais ancrées, les taux d'intérêt réels progressent fortement et pénalisent les actions, l'Euro Stoxx 50 TR perd 6,2% et le MSCI World NR 7,2% sur le mois. Dans ce contexte, les taux ont fortement monté sur l'ensemble de la courbe, accentuant le mouvement déjà amorcé depuis le début de l'année, et l'écartement des spreads de crédit atteint de nouveaux points hauts.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -5,17% au cours du mois.

La structure du portefeuille reste inchangée en septembre. L'exposition actions du fonds s'établit à 66%.

4ème TRIMESTRE 2022

Les actions rebondissent en octobre (+9,1% pour l'Euro stoxx 50 NR). L'appétit pour le risque est alimenté par l'espoir d'un ralentissement du rythme des hausses de taux.

Ce sont donc paradoxalement les mauvaises nouvelles sur le front économique qui portent les marchés, à l'instar de la publication de PMI en contraction (surtout en Europe mais également aux Etats-Unis) qui confirment un début de récession et entraînent une détente sur les taux. La saison de publication des résultats du T3 clôture le mois, avec des annonces mitigées sur le secteur technologique américain, entraînant la sous-performance du Nasdaq.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +3,73% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds est à 65%, en légère baisse sur le mois. Le fonds est sous-pondéré actions par rapport à son indice. Nous considérons en effet qu'il est prématuré d'anticiper un assouplissement de la politique monétaire. Les taux risquent de rester sur un plateau élevé le temps que l'inflation core diminue, ce qui pourra prendre du temps et ce malgré le ralentissement économique. De plus, le durcissement de politique monétaire et la récession qui semble inéluctable ne sont pas encore intégrés dans les bénéfices des entreprises ce qui entrainera de probables révisions baissières des résultats.

Le rebond des actifs risqués se poursuit en novembre, l'Eurostoxx 50 NR gagne 9,7% sur le mois et plus de 20% depuis son point bas fin septembre. Les marchés sont de nouveau soutenus par les publications de résultats et par la perspective d'un ralentissement du resserrement monétaire aux Etats-Unis comme en Europe. Aux Etats-Unis la décélération de l'inflation a été saluée instantanément sur les marchés actions et sur les marchés de taux. Le discours de la Fed en fin de mois a conforté les attentes au sujet des prochaines hausses de taux, amplifiant ainsi la détente des taux souverains, la dépréciation du dollar face à l'euro, ainsi que le rebond des principaux marchés mondiaux.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +3,28% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds s'établit à 68% en fin de mois, soit une hausse de 3 points par rapport au mois dernier. Le renforcement a été effectué au sein de la poche internationale avec l'entrée en portefeuille d'un fonds ISR adoptant une approche factorielle axée sur les facteurs « qualité » et « faible volatilité ». Nous souhaitons en effet plus de visibilité dans le contexte actuel et favorisons les fondamentaux des entreprises.

Le mois de décembre marque la fin du regain d'appétit pour le risque. La résilience de l'économie pénalise les marchés qui redoutent une politique restrictive finalement plus durable que prévue. L'inflation montre des signes de décélération (marquée aux Etats-Unis, mais également visible en Europe), les banques centrales durcissent tout de même le ton rappelant que le resserrement monétaire est loin d'être terminé. Les discours relativement agressifs, particulièrement de la part de la BCE, ont entraîné une baisse générale des marchés actions et une pression à la hausse sur les taux souverains européens. L'Eurostoxx 50 NR clôture ainsi l'année 2022 à -9,49% et le S&P 500 à -18,11% (USD).

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -2,96% au cours du mois.

Pas de mouvement effectué ce mois sur le fonds. Les discours plus agressifs des banques centrales (notamment de la BCE lors de sa réunion de décembre), et les prévisions d'inflation sur les années à venir laissent craindre une politique durablement restrictive. Nous pensons qu'il faut intégrer dans le prix des actifs des dommages économiques liés à une éventuelle récession et restons ainsi neutres sur les actions des pays développés.

1^{er} TRIMESTRE 2023

L'année 2023 démarre sur les chapeaux de roues, la résilience de l'économie a été saluée par les marchés actions qui effacent l'intégralité des pertes enregistrées en 2022 : l'Euro Stoxx 50 NR gagne 9,9% sur le mois. Le scénario d'un atterrissage en douceur semble être privilégié, en partie grâce à la baisse des prix de l'énergie, à la réouverture de la Chine et à un marché de l'emploi robuste. Dans ce contexte les actions européennes surperforment les actions américaines, mais ce sont les actions chinoises qui terminent sur la première place du podium. Les obligations clôturent également en hausse profitant de la détente générale des taux souverains, et le dollar poursuit sa trajectoire baissière.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +4,52% depuis le début d'année.

Nous renforçons l'exposition en tout début de mois compte tenu de la résilience de l'économie et du redémarrage de la Chine dont la croissance à venir devrait soutenir l'économie mondiale. Cela se traduit par l'entrée en portefeuille d'un fonds international avec une exposition chinoise, ainsi que le renforcement de la poche Europe sur la partie value.

Les actions européennes évoluent à leur plus haut en février, le CAC 40 NR est à +12,4% depuis le début d'année et bat son record historique au cours du mois. Les indicateurs économiques se sont révélés meilleurs que prévus de part et d'autre de l'Atlantique. La résilience de l'économie, couplée à une inflation toujours loin de sa cible, alimente toutefois les craintes d'un resserrement monétaire prolongé. Les taux terminaux de la Fed et de la BCE ont été révisés à la hausse, ce qui s'est reflété sur le niveau des taux souverains. Dans ce contexte le crédit investment grade, plus sensible aux taux d'intérêt, sous-performe le haut rendement et le dollar reprend des couleurs face à l'euro.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,94% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds reste stable sur le mois à 76%. Nous renforçons les petites et moyennes capitalisations au sein de la poche actions. Nous voyons en effet plusieurs facteurs de soutien pour les petites valeurs : des prévisions de résultats déjà largement révisées à la baisse, un potentiel de surperformance lié aux meilleures perspectives de croissance et au niveau de valorisation.

Sous tension dans un environnement de remontée des taux, le secteur bancaire fait face en mars à une fuite des dépôts de grande ampleur. La confiance dans le système bancaire dégringole après la faillite de la banque américaine SVB, ce qui alimente la crise et ce malgré l'intervention rapide des autorités réglementaires.

Les craintes se sont propagées en Europe malgré un système bancaire plus solide, entraînant le rachat de Crédit Suisse par UBS. Le mois de mars connaît donc un niveau de volatilité élevé : le dollar et les taux souverains chutent, les actions parviennent à clôturer en territoire positif (+1,95% pour l'Euro stoxx 50 NR).

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -1,09% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds passe de 76% à 70% au cours du mois. Nous avons choisi de réduire notre exposition au facteur value dans le contexte de crise bancaire, en allégeant les fonds les plus exposés au secteur financier.

Après l'épisode de stress bancaire du mois dernier, le mois d'avril est marqué par un retour au calme sur les marchés. Les bourses d'actions se redressent, l'Euro stoxx 50 NR à +1,6% et le S&P 500 à +1,5% en USD, soutenues par une saison de résultats globalement bien orientés. On observe plus de volatilité du côté des taux. Aux Etats-Unis les chiffres d'inflation restent élevés, ce qui entraîne un rebond des taux souverains jusque mi-avril. Par la suite la publication d'un PIB inférieur aux attentes a confirmé le ralentissement économique, entraînant le mouvement inverse sur les taux. En Europe le risque de récession nous paraît plus éloigné qu'aux Etats-Unis grâce au soutien budgétaire et au redémarrage domestique de l'économie chinoise.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,54% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds s'établit à 74,5% fin avril, contre 70% le mois dernier. Nous construisons une poche sur les actions émergentes. Au niveau macroéconomique, le marché émergent est décorrélié des pays développés : la dynamique de croissance est positive, avec une politique monétaire favorable liée à une inflation faible. L'affaiblissement du dollar est également un facteur de soutien. Sur la poche Europe nous répondrons légèrement le facteur croissance dans un contexte de ralentissement économique.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TAILOR GLOBAL SELECTION ISR Part I		656 112,62

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (REGLEMENT SFTR)

Cet OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

INFORMATION SUR LA SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES / BEST EXECUTION / FRAIS D'INTERMÉDIATION

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Au cours de la période sous revue Tailor Global Selection ISR a utilisé des fonds gérés par la société de gestion TAILOR AM :

Tailor Crédit Short Duration part I (FR0013287646)
Tailor Crédit 2028 (FR001400BW13)

Au 28/04/2023, Tailor Global Selection ISR n'est investi dans aucun fonds géré par Tailor AM.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG) & REGLEMENT SFDR & TAXONOMIE

Article 8

Le Fonds se qualifie comme un produit financier répondant à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Le prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet www.tailor-am.com/esg.

Au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers.

Cet OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Toutefois, les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'alignement avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

Nous vous rappelons que le fonds 21 GESTION ACTIVE est le fonds nourricier du fonds maître TAILOR GLOBAL SELECTION ISR. Au 28/04/2023, le poids du fonds maître représentait 99,67% de l'actif net du fonds nourricier. Conformément à nos obligations d'information relative à la réglementation SFRD, pour tout complément d'information sur la démarche ESG de l'OPCVM, nous vous invitons à prendre connaissance de l'annexe d'informations périodiques dédiée à la stratégie d'investissement ESG du fonds maître TAILOR GLOBAL SELECTION ISR.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode de l'engagement.

EFFET DE LEVIER

Néant.

FRAIS DE GESTION

Votre fonds est nourricier de l'OPC TAILOR GLOBAL SELECTION ISR.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,92% TTC, dont 1,09% TTC frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*).

GESTION DE LA LIQUIDITE

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

GESTION DES RISQUES

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver tout la pertinence du dispositif.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

La Politique de rémunération de TAILOR AM a pour objet de définir les principes de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion. Elle repose sur l'évaluation des compétences et des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de TAILOR AM et s'applique à l'ensemble du personnel de TAILOR AM.

La Politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle distingue la rémunération fixe, déterminée à partir de normes de marché et du contenu du poste, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective. Les principes généraux de la Politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du Conseil d'Administration et à l'ensemble du personnel.

La Politique de rémunération est un instrument clef dans la mise en œuvre de la stratégie de TAILOR AM. Elle vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de TAILOR AM sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la Politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Au titre de l'exercice 2022 et conformément au principe de proportionnalité, TAILOR AM vous informe des éléments suivants :

- Effectif total de la société de gestion au 30 décembre 2022 : 18 collaborateurs ;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2022 : 1'866'084 EUR dont plus de 85% versée au titre de la rémunération brute fixe des collaborateurs ;
- La rémunération variable versée au cours de l'exercice 2022 s'est élevée à 192'819 EUR pour l'ensemble des collaborateurs ;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2022 et ventilée par catégorie de Personnel Identifié :
 - Equipes de gestion et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque des OPC gérés : 1'251'424 EUR
 - Autre Personnel Identifié employé de TAILOR AM : 478'726 EUR

Au cours du 4^{ème} trimestre 2021, un audit du dispositif de rémunération du personnel a été mené par le cabinet AGAMA Conseil. L'audit a permis de souligner l'adéquation de la politique de rémunération aux dispositions réglementaires et le respect par Tailor AM de sa politique de rémunération.
L'organe de direction a réalisé l'examen annuel des principes généraux de la politique de rémunération le 05 décembre 2022 et n'a pas relevé d'irrégularité aux dispositions réglementaires.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de Gestion :

TAILOR AM
23 rue Royale – 75008 Paris

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

21 GESTION ACTIVE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
TAILOR AM

23 rue Royale
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 avril 2023

Aux porteurs de parts du FCP 21 GESTION ACTIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 21 GESTION ACTIVE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 avril 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes

Il i o i s

li ier GALLIENNE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 28/04/2023 en EUR

ACTIF

	28/04/2023	29/04/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	23 283 414,95	24 130 909,03
OPC MAÎTRE	23 283 414,95	24 130 909,03
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	41 119,50	21 232,38
Opérations de change à terme de devises		
Autres	41 119,50	21 232,38
COMPTES FINANCIERS	124 119,55	196 290,20
Liquidités	124 119,55	196 290,20
TOTAL DE L'ACTIF	23 448 654,00	24 348 431,61

PASSIF

	28/04/2023	29/04/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	23 467 068,13	24 317 188,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	84 823,01	172 564,53
Résultat de l'exercice (a,b)	-190 415,51	-213 915,57
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	23 361 475,63	24 275 837,07
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	87 178,37	72 594,54
Opérations de change à terme de devises		
Autres	87 178,37	72 594,54
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	23 448 654,00	24 348 431,61

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	681,10	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	681,10	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	430,85	726,00
Autres charges financières		
TOTAL (2)	430,85	726,00
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	250,25	-726,00
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	193 586,30	216 540,80
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	-193 336,05	-217 266,80
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 920,54	3 351,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-190 415,51	-213 915,57

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Frais facturés au FIA		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net du FCP	1,80% TTC maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net du FCP	0.13% TTC maximum
3	Frais indirects maximum	Actif net du FCP	Néant (1)
4	Prestataires percevant des commissions de mouvement : la société de gestion et/ou le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Commission de sous/rachat sur OPC : Produit de Tailor ASSET MANAGEMENT : Franco OPCVM/FIA : 30€ TTC Maximum
5	Commission de surperformance	Actif net du FCP	Néant

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part 2I GESTION ACTIVE	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	24 275 837,07	25 492 889,92
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	868 140,91	975 305,78
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 397 742,84	-1 639 523,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	85 546,08	174 425,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-42,00	-54,00
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-276 927,54	-509 940,06
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 430 982,09	3 707 909,63
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 707 909,63	-4 217 849,69
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-193 336,05	-217 266,80
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	23 361 475,63	24 275 837,07

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/04/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	41 119,50
TOTAL DES CRÉANCES		41 119,50
DETTES		
	Frais de gestion fixe	87 178,37
TOTAL DES DETTES		87 178,37
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-46 058,87

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	6 803,1792	868 140,91
Parts rachetées durant l'exercice	-10 888,5547	-1 397 742,84
Solde net des souscriptions/rachats	-4 085,3755	-529 601,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	180 137,8292	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/04/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	446 713,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,93
Rétrocessions des frais de gestion	253 127,66

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/04/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/04/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/04/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			23 283 414,95
	FR0013406204	TAILOR GLOBAL SELECTION ISR Part I	23 283 414,95
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			23 283 414,95

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/04/2023	29/04/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-190 415,51	-213 915,57
Résultat avant acompte(s)		
Total	-190 415,51	-213 915,57

	28/04/2023	29/04/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-190 415,51	-213 915,57
Total	-190 415,51	-213 915,57

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/04/2023	29/04/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	84 823,01	172 564,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	84 823,01	172 564,53

	28/04/2023	29/04/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	84 823,01	172 564,53
Total	84 823,01	172 564,53

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/04/2019	30/04/2020	30/04/2021	29/04/2022	28/04/2023
Actif net en EUR	27 224 380,63	23 131 457,07	25 492 889,92	24 275 837,07	23 361 475,63
Nombre de titres	238 205,6193	208 846,6678	189 064,6704	184 223,2047	180 137,8292
Valeur liquidative unitaire	114,28	110,75	134,83	131,77	129,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,86	0,18	1,35	0,93	0,47
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,12	-0,96	-1,03	-1,16	-1,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
TAILOR GLOBAL SELECTION ISR Part I	EUR	19 832,72	23 283 414,95	99,67
TOTAL FRANCE			23 283 414,95	99,67
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			23 283 414,95	99,67
TOTAL Organismes de placement collectif			23 283 414,95	99,67
Créances			41 119,50	0,17
Dettes			-87 178,37	-0,37
Comptes financiers			124 119,55	0,53
Actif net			23 361 475,63	100,00

Part 21 GESTION ACTIVE	EUR	180 137,8292	129,68
-------------------------------	------------	---------------------	---------------

7. ANNEXE(S)

Dénomination du produit : 21 GESTION ACTIVE Identifiant d'entité juridique : 549300K5BCVB0S1P4078

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ ☒ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental : _%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif social : _%

☐ Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ avec un objectif social

☒ Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FIA 21 GESTION ACTIVE, nourricier du fonds maître TAILOR GLOBAL SELECTION ISR, promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est qualifié comme un produit financier article 8 conformément au règlement SFDR. Ce produit financier vise à concilier la performance financière avec des critères extra-financiers : environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) selon une approche similaire à celle de son fonds maître dont l'objectif d'investissement affiché est l'appréciation du capital au moyen de l'investissement dans des organismes de placement collectif, sélectionnés par le biais d'un processus d'investissement qui inclut systématiquement des considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance (« ESG »).



Au 28/04/2023, 21 GESTION ACTIVE est exposé à hauteur de 99,67% de son actif net dans le fonds maître TAILOR GLOBAL SELECTION ISR, fonds de fonds labellisé ISR dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par la sélection d'Organismes de Placement Collectif (OPC) labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable). 90% de l'encours du fonds doit être au minimum labellisé ISR. Au 28/04/2023, date de clôture de l'exercice du fonds maître, ce pourcentage était de 93,23%.

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La performance des indicateurs de durabilité communiquée ci-dessous est celle du fonds maître TAILOR GLOBAL SELECTION ISR.

Les fonds labellisés ISR doivent obtenir un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs d'impact engageants (environnemental, social, gouvernance ou sur les droits humains) par rapport à leur indice de référence ou univers de départ. Pour le premier indicateur, le taux de couverture du portefeuille devra être d'au moins 90 % : Nous avons choisi de présenter l'intensité carbone. Pour le second, le taux de couverture du portefeuille devra être d'au moins 70 % : Nous avons choisi de présenter le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration. L'indépendance des administrateurs siégeant au conseil d'administration est essentielle pour assurer une bonne gouvernance de l'entreprise et préserver ainsi les intérêts de toutes les parties prenantes.

		Mesure d'impact	Taux de couverture
		2022	2022
Administrateurs indépendants au Conseil (en %)	Fonds	60,80%	78,70%
	Indice de référence	49,70%	67,40%
Intensité carbone	Fonds	93,2	100,00%
	Indice de référence	141,9	-

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le FIA 21 GESTION ACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

• **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le FIA 21 GESTION ACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le FIA 21 GESTION ACTIVE ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques émetteurs.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Le FIA 21 GESTION ACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

S'agissant d'un fonds nourricier, l'unique investissement était le fonds maître à hauteur de 99,67% de l'actif net. Le fonds maître étant un fonds de fonds, les principaux investissements de ce produit financier sont des Organismes de Placement Collectif (OPC) labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable) et/ou des ETF. 90% de l'encours du fonds doit être au minimum labélisé ISR. Ci-dessous, par transparence, la liste des 5 premières positions du produit financier au 28/04/2023 :

PRINCIPALES POSITIONS

LYXOR MSCI EUR ESG LEADERS	7.5%
ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	6.9%
LAZARD EQUITY SRI-C	6.9%
BNP PARIBAS MOIS ISR IC	6.8%
CANDRIAM SUS EQY WORLD-CDEUR	6.5%

Au sein de ce produit financier, la répartition géographique et sectorielle au 28/04/2023 est la suivante (par transparence des OPC et ETF sous-jacents) :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Répartition par zone géographique

Zone Euro	47.0%
Europe (hors ZE)	17.2%
US	27.1%
Pays émergents	2.2%
Autres	6.5%

Répartition sectorielle

Services, technologie	13.8%
Santé	13.3%
Consommation discrétionnaire	12.2%
Services aux collectivités	2.1%
Industrie	16.9%
Matériaux	6.8%
Consommation de base	6.9%
Télécommunications	4.8%
Énergie	3.3%
Finance	16.6%
Immobilier	1.5%
Liquidités	1.7%



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

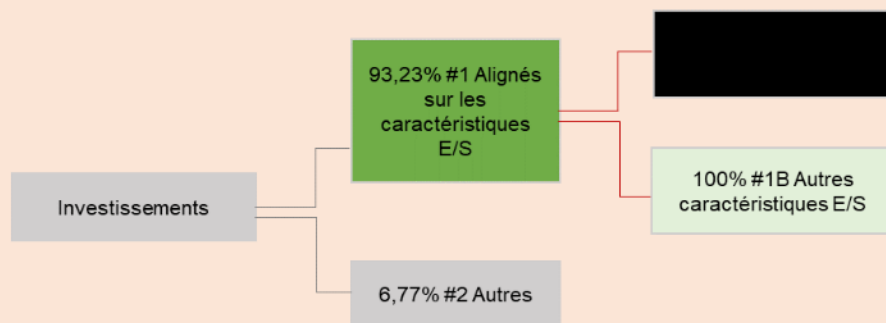
• Quelle était l'allocation des actifs ?

S'agissant d'un fonds nourricier, l'unique investissement était le fonds maître à hauteur de 99,67% de l'actif net. Le fonds maître étant un fonds de fonds, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes par la sélection d'Organismes de Placement Collectif (OPC) labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable). 90% de l'encours du fonds doit être au minimum labellisé ISR. Au 28/04/2023, par transparence, ce pourcentage était de 93,23%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

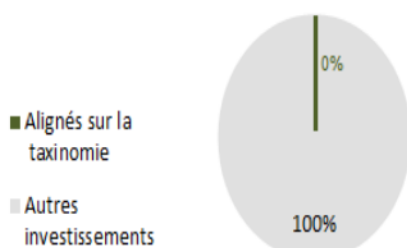
La réponse à cette question peut être consultée en réponse à la question « quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ? »



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignements des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses *



2. Alignements des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines *



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

• **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes au 28/04/2023.

• **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable, pas de rapport périodique établi lors de l'exercice précédemment clos.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le FIA 21 GESTION ACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le FIA 21 GESTION ACTIVE n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements compris dans la catégorie « #2 Autres » sont les OPC ou ETF qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG qui ne disposent pas du label ISR, ainsi que les liquidités. Ces titres comme les liquidités ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale. Néanmoins, ils respectent tous le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG. Ces OPC en portefeuille, dans le respect des bornes d'allocation prévues au prospectus, servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net. Les liquidités peuvent également être investies dans des OPC monétaires gérés par notre société de gestion, respectant notre politique ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, la société de gestion a mis en place les mesures suivantes :

1/ Dispositif de gouvernance

Tenue d'un comité des risques trimestriel, réunissant les membres de la direction, le responsable des risques, les représentants de chaque équipe de gestion ainsi que la conformité. Lors de ce comité, le responsable des risques fait part de son suivi trimestriel quant au taux d'analyse ESG du portefeuille (devant être supérieur à 90%).

Tenue d'un comité ESG semestriel, réunissant les équipes de gestion et le responsable des risques pour échanger et statuer sur différents sujets : la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses ; la conformité au référentiel du label ISR pour les fonds concernés ; les titres « litigieux » quant à leur note ESG ; le dispositif de vote et d'engagement...

2/ Dispositif de contrôle

La société de gestion dispose de trois niveaux de contrôle :

- Un contrôle de premier niveau assuré par les équipes de gestion qui veillent à l'application de la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses et du code de transparence ;
- Un contrôle de second niveau quotidien assuré par le responsable des risques qui veille notamment au respect des mesures quantitatives (taux d'analyse de 90% ; exclusion de 20% des notes les plus basses) ;
- Un contrôle de troisième niveau assuré par le service conformité & contrôle interne selon une fréquence annuelle afin de veiller notamment au respect du référentiel édicté par le label ISR.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Le produit financier a fait une performance de -1,58% sur l'exercice 2022-2023. L'indice de référence constitué de 45 % MSCI Europe NTR Eur Index + 30 % €STR dit ESTER + 25% MSCI World NTR Eur index a fait une performance sur l'exercice de +5,44%.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

FCP de droit français

TAILOR GLOBAL SELECTION ISR

RAPPORT ANNUEL

au 28 avril 2023

Société de gestion : **TAILOR ASSET MANAGEMENT**
Dépositaire : **CACEIS Bank**
Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	11
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	21
7. Annexe (s)	39
Caractéristiques de l'OPC (suite)	40
Information SFDR	43

Document d'informations clés

TAILOR GLOBAL SELECTION ISR (Part C)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR GLOBAL SELECTION ISR – Part C** (le « Fonds »)

Code ISIN : FR0013406196

Producteur du PRIIP : **Tailor Asset Management** (la « Société de Gestion »), société de gestion française agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juin 1990 sous le numéro GP90031.

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Le Fonds a obtenu un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers le 02 avril 2019.

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/02/2023

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « **Fonds** »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

Objectifs

Le FCP TAILOR GLOBAL SELECTION ISR a pour objectif la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence composite 45% MSCI Europe NTR Eur Index + 30 % €STR dit ESTER + 25% MSCI world NTR Eur Index, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 4 ans en investissant à hauteur de 90% minimum en OPC ayant le Label ISR ou un label européen équivalent, découlant de tendances affectant durablement la société et l'économie par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ». Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, TAILOR GLOBAL SELECTION ISR cherche à optimiser le couple risque et rendement, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition indirecte du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaires, par le biais d'un investissement en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA de droit français ou européen ouverts à une clientèle non professionnelle. Il adapte son programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant ; ainsi, la répartition de l'actif peut s'écarter de la composition de son indicateur de référence. Le portefeuille sera investi à hauteur de 90% minimum dans des OPC gérés activement ou passivement qui possèdent le label public d'Etat ISR ou un label européen équivalent.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi indirectement en actions et produits de taux par le biais :

- D'une sélection d'OPC réalisée au travers d'une analyse quantitative et qualitative intégrant la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG » ;
- D'une approche dite « top-down », regroupant une analyse de l'environnement macroéconomique, une analyse des risques et potentiels de performances par classe d'actifs et une pondération par classe d'actifs.

Le FCP s'engage à respecter indirectement les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- De 40% à 100% de l'actif net sur les marchés d'actions, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, toutes zones y compris marchés émergents.
- De 0% à 60% de l'actif net en instruments de taux du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont 50% maximum de l'actif en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB-. Le Fonds pourra détenir indirectement une position résiduelle aux obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). L'exposition résiduelle n'excèdera pas 10% de l'actif net du fonds et ne sera donc pas un moteur de performance.
- De 0% à 50% de l'actif net au risque de change sur les devises hors euro. Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

Le fonds s'autorise à investir de 0% à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE ouverts à une clientèle non professionnelle. 90% des OPC sélectionnés devront posséder le label d'Etat ISR ou un label européen équivalent. Les OPC sélectionnés pourront être des OPC gérés par TAILOR ASSET MANAGEMENT ou une société liée.

Dans la limite de 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des options, des futures et des contrats de change à terme (négociés sur des marchés réglementés, français et étrangers) dans le but d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille aux risques actions, et/ou taux et de couvrir le portefeuille au risque de change.

La part C du FCP capitalise ses revenus. Sa devise de libellé est l'EUR.

Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (heure de Paris) par CACEIS BANK et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J). Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

Informations pratiques

Le dépositaire est CACEIS BANK – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – www.tailor-am.com. Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet www.tailor-am.com.

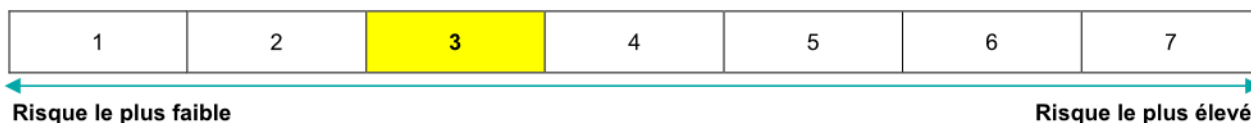
Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à un investissement diversifié en produits de taux et actions, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à moyen ou long terme (plus de 4 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part.

Durée du Fonds

La durée minimum de placement recommandée est fixée à 4 années. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 4 ans, nombre d'années correspondant à la durée minimum de placement recommandée.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne, en raison de son exposition équilibrée et flexible entre actions et instruments de taux. Cette exposition induit des fluctuations et une volatilité de la valeur liquidative.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les titres dits « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.
- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
- Risque de contrepartie : Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 4 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 4 ans		
Exemple d'investissement : 10,000€		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Scénario de tension	-48.06%	-16.56%
	5,190€	4,850€
Scénario défavorable	-17.21%	-3.55%
	8,280€	8,650€
Scénario modéré	+3.76%	+4.71%
	10,380€	12,020€
Scénario favorable	+23.60%	+7.30%
	12,360€	13,260€

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 4 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez 10'000€. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres Fonds. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Fonds.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur ou liés à l'enveloppe d'investissement (comptes titres ou assurance vie). Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance.

Il est néanmoins précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds, la gestion du Fonds pouvant en effet être transférée à une autre société de gestion.

Le risque de défaut du Fonds demeure donc lié au risque de défaut des obligations qu'il détient dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. Les pertes potentielles de tout investisseur en lien avec ce risque de défaut ne sont pas couvertes par un régime de garantie ou de compensation de l'investisseur.

Il est également précisé que, l'établissement de crédit CACEIS BANK, en sa qualité de dépositaire du Fonds responsable de la bonne garde des actifs (le « **Dépositaire** ») peut présenter un risque de défaut, auquel cas les actifs ainsi conservés par le Dépositaire pourraient être perdus. Ce risque de perte des actifs est néanmoins limité du fait de l'application des règles prévues par la réglementation applicable, notamment en matière de ségrégation des actifs. Le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations en vertu de la directive OPCVM. En ce qui concerne le Fonds, le Dépositaire ne s'est pas libéré contractuellement de sa responsabilité pour la perte d'instruments financiers par le transfert contractuel de sa responsabilité à un sous-dépositaire ou à un autre délégué.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, les coûts récurrents et les coûts accessoires.

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coût total	463€	1,335€
Réduction du rendement par an	4.68%	2.97%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	2.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	250 EUR
	Coûts de sortie	TAILOR AM ne facture pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	2.06% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	201 EUR
	Coûts de transaction	0.09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 EUR
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	0.03% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 derniers exercices.	3 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période minimale de détention requise : 4 années

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention d'actions, obligations et instruments du marché monétaires, en titres en direct ou en OPCVM et FIA, avec une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 4 années. Vous pouvez retirer votre argent chaque jour.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : contact@tailor-am.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet www.tailor-am.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles dans le document intitulé « Performances passées – OPC Tailor Asset Management » accessible sur le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Informations réglementaires ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique dits « US Person » (la définition est disponible sur notre site internet www.tailor-am.com).

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/esg>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Pas de changement sur l'exercice.

3. RAPPORT DE GESTION

Actif net du fonds au 28 avril 2023 : 23 766 692,73 €

Valeur Liquidative au 28 avril 2023 :

- Part C (EUR) : 112,61
- Part I (EUR) : 1 173,99

Nombre de parts au 28 avril 2023 :

- Part C : 3 759,804
- Part I : 19 883,66

Performance au 28 avril 2023 :

- Part C : -1,66 % (performance sur l'exercice comptable)
- Part I : -0,73% (performance sur l'exercice comptable)

Valorisation : quotidienne

I/ Contexte économique et financier et politique d'investissement

2^{ème} TRIMESTRE 2022

Les marchés actions sont très volatils en mai, toujours préoccupés par le niveau élevé de l'inflation et par le ralentissement économique mondial. Dans ce contexte, la Fed relève son taux directeur de 50bp et annonce commencer à réduire son bilan dès le mois prochain. Elle gardera néanmoins une marge de manœuvre pour éventuellement ralentir la cadence et ne pas mettre en péril la croissance. Ceci a contribué au retour de l'appétit pour le risque, avec d'autre part des chiffres rassurants sur la consommation américaine et des signaux positifs en Chine où les restrictions sanitaires sont levées progressivement. Le CAC 40 termine le mois à +0,12%.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -1,59% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds reste stable sur le mois à 68%. Nous veillons toujours à un équilibre entre les styles au sein de la poche actions, avec d'une part des fonds qualité/croissance mieux positionnés pour résister dans un environnement économique défavorable, et d'autre part des fonds value qui profitent encore de l'environnement de remontée des taux et de resserrement monétaire.

Les indices actions accentuent leurs pertes en juin (le CAC 40 perd -8,25%). Le conflit en Ukraine s'inscrit dans la durée, les indices PMI ressortent globalement inférieurs aux attentes et les marchés commencent à intégrer un scénario de récession. Si l'espoir d'un resserrement monétaire moins fort que prévu a dans un premier temps permis une détente sur les taux et un rebond des actions, la réalité a vite rattrapé les investisseurs : l'inflation ne faiblit pas et reste la priorité des banques centrales. Du côté de la Chine les nouvelles sont plutôt bonnes avec la réouverture de l'économie (en lien avec la levée des mesures sanitaires) et une politique monétaire et fiscale accommodante.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -5,68% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds s'établit à 67%, toujours sous-pondérée par rapport à son indice puisque nous anticipons un ralentissement économique et une révision des bénéfices à venir. L'évolution du contexte macroéconomique pourra nous conduire à modifier ce positionnement, notamment dès lors que le pic d'inflation sera clairement dépassé.

3^{ème} TRIMESTRE 2022

La dynamique macroéconomique continue de se dégrader en juillet, l'inflation reste élevée et la confiance faible tandis que les PMI composites de la zone Euro et des Etats-Unis tombent sous le seuil des 50. Dans ce contexte, les marchés actions font preuve d'une étonnante résilience et rebondissent nettement, en lien avec la détente des taux à long terme et la reprise des livraisons de gaz. Les valeurs cycliques sont délaissées au profit des valeurs de croissance et le Nasdaq surperforme, porté par de bonnes publications de résultats (+12,6% vs +9,2% pour le S&P 500). On observe également un regain d'appétit du côté des obligations d'entreprises, avec une contraction des rendements et des spreads.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +5,82% au cours du mois.

Nous maintenons l'allocation du portefeuille stable sur le mois, avec un positionnement géographique aligné avec l'indice et un équilibre entre les styles *value* et *croissance*. Le fonds reste exposé à hauteur de 67% aux actions.

Les marchés actions terminent le mois d'août en territoire négatif (-5% pour l'Euro Stoxx 50). Si dans un premier temps les bonnes publications de résultats ainsi que l'espoir d'une politique monétaire moins agressive ont permis une poursuite du rebond estival, les marchés actions ont vite déchanté. En effet, J. Powell a été très clair lors du symposium de Jackson Hole exprimant sa volonté de déclencher une récession afin d'atténuer les tensions inflationnistes. Par ailleurs, l'envolée des prix énergétiques pèse sur les perspectives économiques. Dans ce contexte, les taux repartent nettement à la hausse (+54bp pour le 10 ans US et +72bp pour le 10 ans Allemand) et les spreads de crédit s'écartent à nouveau.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -3,22% au cours du mois.

Le fonds conserve une exposition actions à 67% avec un positionnement équilibré entre valeurs défensives et cycliques.

L'équilibre entre inflation, resserrement monétaire et ralentissement économique reste au cœur des préoccupations en septembre. La Fed remonte ses taux de 75bp et exprime clairement son intention de ne pas ralentir la cadence, ce qui a alimenté la hausse du dollar et des taux souverains. Avec des anticipations d'inflation désormais ancrées, les taux d'intérêt réels progressent fortement et pénalisent les actions, l'Euro Stoxx 50 TR perd 6,2% et le MSCI World NR 7,2% sur le mois. Dans ce contexte, les taux ont fortement monté sur l'ensemble de la courbe, accentuant le mouvement déjà amorcé depuis le début de l'année, et l'écartement des spreads de crédit atteint de nouveaux points hauts.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -5,17% au cours du mois.

La structure du portefeuille reste inchangée en septembre. L'exposition actions du fonds s'établit à 66%.

4^{ème} TRIMESTRE 2022

Les actions rebondissent en octobre (+9,1% pour l'Euro stoxx 50 NR). L'appétit pour le risque est alimenté par l'espoir d'un ralentissement du rythme des hausses de taux. Ce sont donc paradoxalement les mauvaises nouvelles sur le front économique qui portent les marchés, à l'instar de la publication de PMI en contraction (surtout en Europe mais également aux Etats-Unis) qui confirment un début de récession et entraînent une détente sur les taux. La saison de publication des résultats du T3 clôture le mois, avec des annonces mitigées sur le secteur technologique américain, entraînant la sous-performance du Nasdaq.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +3,73% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds est à 65%, en légère baisse sur le mois. Le fonds est sous-pondéré actions par rapport à son indice. Nous considérons en effet qu'il est prématuré d'anticiper un assouplissement de la politique monétaire. Les taux risquent de rester sur un plateau élevé le temps que l'inflation core diminue, ce qui pourra prendre du temps et ce malgré le ralentissement économique. De plus, le durcissement de politique monétaire et la récession qui semble inéluctable ne sont pas encore intégrés dans les bénéfices des entreprises ce qui entrainera de probables révisions baissières des résultats.

Le rebond des actifs risqués se poursuit en novembre, l'Eurostoxx 50 NR gagne 9,7% sur le mois et plus de 20% depuis son point bas fin septembre. Les marchés sont de nouveau soutenus par les publications de résultats et par la perspective d'un ralentissement du resserrement monétaire aux Etats-Unis comme en Europe. Aux Etats-Unis la décélération de l'inflation a été saluée instantanément sur les marchés actions et sur les marchés de taux. Le discours de la Fed en fin de mois a conforté les attentes au sujet des prochaines hausses de taux, amplifiant ainsi la détente des taux souverains, la dépréciation du dollar face à l'euro, ainsi que le rebond des principaux marchés mondiaux.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +3,28% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds s'établit à 68% en fin de mois, soit une hausse de 3 points par rapport au mois dernier. Le renforcement a été effectué au sein de la poche internationale avec l'entrée en portefeuille d'un fonds ISR adoptant une approche factorielle axée sur les facteurs « qualité » et « faible volatilité ». Nous souhaitons en effet plus de visibilité dans le contexte actuel et favorisons les fondamentaux des entreprises.

Le mois de décembre marque la fin du regain d'appétit pour le risque. La résilience de l'économie pénalise les marchés qui redoutent une politique restrictive finalement plus durable que prévue. L'inflation montre des signes de décélération (marquée aux Etats-Unis, mais également visible en Europe), les banques centrales durcissent tout de même le ton rappelant que le resserrement monétaire est loin d'être terminé. Les discours relativement agressifs, particulièrement de la part de la BCE, ont entraîné une baisse générale des marchés actions et une pression à la hausse sur les taux souverains européens. L'Eurostoxx 50 NR clôture ainsi l'année 2022 à -9,49% et le S&P 500 à -18,11% (USD).

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -2,96% au cours du mois.

Pas de mouvement effectué ce mois sur le fonds. Les discours plus agressifs des banques centrales (notamment de la BCE lors de sa réunion de décembre), et les prévisions d'inflation sur les années à venir laissent craindre une politique durablement restrictive. Nous pensons qu'il faut intégrer dans le prix des actifs des dommages économiques liés à une éventuelle récession et restons ainsi neutres sur les actions des pays développés.

I^{er} TRIMESTRE 2023

L'année 2023 démarre sur les chapeaux de roues, la résilience de l'économie a été saluée par les marchés actions qui effacent l'intégralité des pertes enregistrées en 2022 : l'Euro Stoxx 50 NR gagne 9,9% sur le mois. Le scénario d'un atterrissage en douceur semble être privilégié, en partie grâce à la baisse des prix de l'énergie, à la réouverture de la Chine et à un marché de l'emploi robuste. Dans ce contexte les actions européennes surperforment les actions américaines, mais ce sont les actions chinoises qui terminent sur la première place du podium. Les obligations clôturent également en hausse profitant de la détente générale des taux souverains, et le dollar poursuit sa trajectoire baissière.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +4,52% depuis le début d'année.

Nous renforçons l'exposition en tout début de mois compte tenu de la résilience de l'économie et du redémarrage de la Chine dont la croissance à venir devrait soutenir l'économie mondiale. Cela se traduit par l'entrée en portefeuille d'un fonds international avec une exposition chinoise, ainsi que le renforcement de la poche Europe sur la partie value.

Les actions européennes évoluent à leur plus haut en février, le CAC 40 NR est à +12,4% depuis le début d'année et bat son record historique au cours du mois. Les indicateurs économiques se sont révélés meilleurs que prévus de part et d'autre de l'Atlantique. La résilience de l'économie, couplée à une inflation toujours loin de sa cible, alimente toutefois les craintes d'un resserrement monétaire prolongé. Les taux terminaux de la Fed et de la BCE ont été révisés à la hausse, ce qui s'est reflété sur le niveau des taux souverains. Dans ce contexte le crédit investment grade, plus sensible aux taux d'intérêt, sous-performe le haut rendement et le dollar reprend des couleurs face à l'euro.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,94% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds reste stable sur le mois à 76%. Nous renforçons les petites et moyennes capitalisations au sein de la poche actions. Nous voyons en effet plusieurs facteurs de soutien pour les petites valeurs : des prévisions de résultats déjà largement révisées à la baisse, un potentiel de surperformance lié aux meilleures perspectives de croissance et au niveau de valorisation.

Sous tension dans un environnement de remontée des taux, le secteur bancaire fait face en mars à une fuite des dépôts de grande ampleur. La confiance dans le système bancaire dégringole après la faillite de la banque américaine SVB, ce qui alimente la crise et ce malgré l'intervention rapide des autorités réglementaires.

Les craintes se sont propagées en Europe malgré un système bancaire plus solide, entraînant le rachat de Crédit Suisse par UBS. Le mois de mars connaît donc un niveau de volatilité élevé : le dollar et les taux souverains chutent, les actions parviennent à clôturer en territoire positif (+1,95% pour l'Euro stoxx 50 NR).

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de -1,09% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds passe de 76% à 70% au cours du mois. Nous avons choisi de réduire notre exposition au facteur value dans le contexte de crise bancaire, en allégeant les fonds les plus exposés au secteur financier.

Après l'épisode de stress bancaire du mois dernier, le mois d'avril est marqué par un retour au calme sur les marchés. Les bourses d'actions se redressent, l'Euro stoxx 50 NR à +1,6% et le S&P 500 à +1,5% en USD, soutenues par une saison de résultats globalement bien orientés. On observe plus de volatilité du côté des taux. Aux Etats-Unis les chiffres d'inflation restent élevés, ce qui entraîne un rebond des taux souverains jusque mi-avril. Par la suite la publication d'un PIB inférieur aux attentes a confirmé le ralentissement économique, entraînant le mouvement inverse sur les taux. En

Europe le risque de récession nous paraît plus éloigné qu'aux Etats-Unis grâce au soutien budgétaire et au redémarrage domestique de l'économie chinoise.

Dans ce contexte, le fonds a délivré une performance de +0,54% au cours du mois.

L'exposition actions du fonds s'établit à 74,5% fin avril, contre 70% le mois dernier. Nous construisons une poche sur les actions émergentes. Au niveau macroéconomique, le marché émergent est décorrélié des pays développés : la dynamique de croissance est positive, avec une politique monétaire favorable liée à une inflation faible. L'affaiblissement du dollar est également un facteur de soutien. Sur la poche Europe nous repondérons légèrement le facteur croissance dans un contexte de ralentissement économique.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AXA WORLD FUNDS GLOBAL FACTORS SUSTAINABLE EQUITY F CAP EUR	I 429 925,44	I 434 190,30
TAILOR CREDIT SHORT DURATION Part I	I 035 532,68	I 051 057,46
AXA World Funds - Global Factors - Sustainable Equity A Capi	918 477,48	929 259,03
BNP PARIBAS MOIS ISR FCP	956 070,26	682 970,40
SCHELCHER SHORT TERM ESG Part C	I 455 828,26	
TAILOR CREDIT 2028 I	700 000,00	742 070,00
R-CO VALOR 4CHANGE GLOBAL EQUITY I EUR	968 698,08	351 512,91
MEYERBEER TRESORERIE Part C		I 273 623,58
FIDELITY FUNDS SUSTAINABLE EUROZONE EQUITY FUND Y ACC	I 181 224,57	
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	705 466,69	387 805,88

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (REGLEMENT SFTR)

Cet OPCVM n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

L'OPCVM n'est pas concerné par les « Instruments financiers dérivés ».

SELECTION DES INTERMEDIAIRES / BEST EXECUTION / FRAIS D'INTERMEDIATION

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Au cours de la période sous revue Tailor Global Sélection ISR a utilisé des fonds gérés par la société de gestion TAILOR AM :

Fonds utilisés :

Tailor Crédit Short Duration part I (FR0013287646)

Tailor Crédit 2028 (FR001400BW13)

Au 28/04/2023, Tailor Global Sélection ISR n'est investi dans aucun fonds géré par Tailor AM.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG) & REGLEMENTS SFDR/TAXONOMIE

Article 8

Le Fonds se qualifie comme un produit financier répondant à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Le prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet www.tailor-am.com/esg.

Au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers.

Cet OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Toutefois, les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à prendre connaissance de l'annexe d'informations périodiques dédiée à la stratégie d'investissement ESG du fonds.

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode de l'engagement.

INFORMATION RELATIVE AUX FRAIS

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème Part C et Part I	
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part C 1,90 % TTC maximum	Part I 0.95 %TTC maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.15 % TTC maximum	
3	Frais indirects maximum	Actif net	3% TTC maximum	
4	Prestataires percevant des commissions de mouvements : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions, warrants, droits : 0.18% € TTC Maximum Obligations, Obligations convertibles : Forfait : 66 € TTC Maximum OPCVM / FIA : 180 € TTC Maximum	
5	Commission de surperformance	Actif net	18 % TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence 45% MSCI Europe NTR EUR index + 30% €STR + 25% MSCI World NTR EUR index (1)	

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

La Politique de rémunération de TAILOR AM a pour objet de définir les principes de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion. Elle repose sur l'évaluation des compétences et des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs.

Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de TAILOR AM et s'applique à l'ensemble du personnel de TAILOR AM.

La Politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle distingue la rémunération fixe, déterminée à partir de normes de marché et du contenu du poste, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective. Les principes généraux de la Politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du Conseil d'Administration et à l'ensemble du personnel.

La Politique de rémunération est un instrument clef dans la mise en œuvre de la stratégie de TAILOR AM. Elle vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de TAILOR AM sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la Politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Au titre de l'exercice 2022 et conformément au principe de proportionnalité, TAILOR AM vous informe des éléments suivants :

- Effectif total de la société de gestion au 30 décembre 2022 : 18 collaborateurs ;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2022 : 1'866'084 EUR dont plus de 85% versée au titre de la rémunération brute fixe des collaborateurs ;
- La rémunération variable versée au cours de l'exercice 2022 s'est élevée à 192'819 EUR pour l'ensemble des collaborateurs ;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2022 et ventilée par catégorie de Personnel Identifié :
 - Equipes de gestion et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque des OPC gérés : 1'251'424 EUR
 - Autre Personnel Identifié employé de TAILOR AM : 478'726 EUR

Au cours du 4^{ème} trimestre 2021, un audit du dispositif de rémunération du personnel a été mené par le cabinet AGAMA Conseil. L'audit a permis de souligner l'adéquation de la politique de rémunération aux dispositions réglementaires et le respect par Tailor AM de sa politique de rémunération.

L'organe de direction a réalisé l'examen annuel des principes généraux de la politique de rémunération le 05 décembre 2022 et n'a pas relevé d'irrégularité aux dispositions réglementaires.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2021, un audit du dispositif de rémunération du personnel a été mené par le cabinet AGAMA Conseil. L'audit a permis de souligner l'adéquation de la politique de rémunération aux dispositions réglementaires et le respect par Tailor AM de sa politique de rémunération.

L'organe de direction a réalisé l'examen annuel des principes généraux de la politique de rémunération le 05 décembre 2022 et n'a pas relevé d'irrégularité aux dispositions réglementaires.

AUTRES INFORMATIONS

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de Gestion :

TAILOR AM
23 rue Royale – 75008 Paris

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

TAILOR GLOBAL SELECTION ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
TAILOR AM

23 rue Royale
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 avril 2023

Aux porteurs de parts du FCP TAILOR GLOBAL SELECTION ISR ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TAILOR GLOBAL SELECTION ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 avril 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 28/04/2023 en EUR

ACTIF

	28/04/2023	29/04/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	22 919 821,21	22 502 560,29
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	22 919 821,21	22 502 560,29
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	22 919 821,21	22 502 560,29
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	4 666,46	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 666,46	
COMPTES FINANCIERS	903 524,74	2 264 603,28
Liquidités	903 524,74	2 264 603,28
TOTAL DE L'ACTIF	23 828 012,41	24 767 163,57

PASSIF

	28/04/2023	29/04/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 480 123,14	24 313 713,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-465 749,19	686 427,97
Résultat de l'exercice (a,b)	-247 681,22	-300 212,13
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	23 766 692,73	24 699 929,61
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	61 319,68	67 233,96
Opérations de change à terme de devises		
Autres	61 319,68	67 233,96
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	23 828 012,41	24 767 163,57

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 923,19	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers	4 666,46	
TOTAL (1)	13 589,65	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 989,21	12 256,06
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 989,21	12 256,06
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	9 600,44	-12 256,06
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	262 628,92	293 531,81
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	-253 028,48	-305 787,87
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	5 347,26	5 575,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-247 681,22	-300 212,13

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Part C et Part I	
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part C	Part I
			1.90% TTC maximum	0.95% TTC maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.15% TTC maximum	
3	Frais indirects maximum	Actif net	3% TTC maximum	
4	Prestataires percevant des commissions de mouvements : la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions, warrants, droits : 0.18% € TTC Maximum Obligations, Obligations convertibles : Forfait : 66 € TTC Maximum OPCVM / FIA : 180 € TTC Maximum	
5	Commission de surperformance	Actif net	18% TTC de la surperformance du FCP au-delà de la performance de son indicateur de référence 45% MSCI Europe	

Commission de surperformance :

Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidien, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence par an pour les catégories de parts « C » et « I » et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 18% TTC de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

- Si, en cours de période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice. Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR C	Capitalisation	Capitalisation
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR I	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	24 699 929,61	25 980 010,51
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	77 420,24	424 414,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-807 819,98	-1 338 300,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	212 390,48	1 139 613,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-685 144,34	-426 218,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		-7,67
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-4 762,32	-13 497,02
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	527 707,52	-760 296,71
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 369 118,57	841 411,05
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-841 411,05	-1 601 707,76
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-253 028,48	-305 787,87
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	23 766 692,73	24 699 929,61

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							903 524,74	3,80
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	903 524,74	3,80								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/04/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	4 666,46
TOTAL DES CRÉANCES		4 666,46
DETTES		
	Frais de gestion fixe	61 319,68
TOTAL DES DETTES		61 319,68
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-56 653,22

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR C		
Parts souscrites durant l'exercice	698,535	77 420,24
Parts rachetées durant l'exercice	-1 121,843	-124 653,61
Solde net des souscriptions/rachats	-423,308	-47 233,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 759,804	
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-595,000	-683 166,37
Solde net des souscriptions/rachats	-595,000	-683 166,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 883,660	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/04/2023
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 710,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	253 918,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/04/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/04/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/04/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/04/2023	29/04/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-247 681,22	-300 212,13
Résultat avant acompte(s)		
Total	-247 681,22	-300 212,13

	28/04/2023	29/04/2022
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-8 280,99	-10 526,76
Total	-8 280,99	-10 526,76

	28/04/2023	29/04/2022
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-239 400,23	-289 685,37
Total	-239 400,23	-289 685,37

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/04/2023	29/04/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-465 749,19	686 427,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-465 749,19	686 427,97

	28/04/2023	29/04/2022
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8 340,96	13 389,07
Total	-8 340,96	13 389,07

	28/04/2023	29/04/2022
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-457 408,23	673 038,90
Total	-457 408,23	673 038,90

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/04/2020	30/04/2021	29/04/2022	28/04/2023
Actif net Global en EUR	22 995 493,75	25 980 010,51	24 699 929,61	23 766 692,73
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR C en EUR				
Actif net	2 258,01	398 879,31	479 086,82	423 392,59
Nombre de titres	23,451	3 400,053	4 183,112	3 759,804
Valeur liquidative unitaire	96,28	117,31	114,52	112,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,32	14,51	3,20	-2,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,41	-2,62	-2,51	-2,20
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR I en EUR				
Actif net	22 993 235,74	25 581 131,20	24 220 842,79	23 343 300,14
Nombre de titres	23 547,000	21 316,000	20 478,660	19 883,660
Valeur liquidative unitaire	976,48	1 200,09	1 182,73	1 173,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,01	147,88	32,86	-23,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-9,87	-17,25	-14,14	-12,04

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BNP PARIBAS MOIS ISR FCP	EUR	71	1 629 575,81	6,86
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	EUR	155	1 638 074,10	6,89
LAZARD EQUITY SRI C	EUR	699	1 675 852,50	7,06
MANSARTIS ZONE EURO ISR I	EUR	792,06	1 225 269,30	5,16
METROPOLE EURO SRI E	EUR	3 233	945 846,48	3,98
R-CO VALOR 4CHANGE GLOBAL EQUITY I EUR	EUR	595	600 527,55	2,52
SCHELCHER SHORT TERM ESG Part C	EUR	5 571	1 460 326,23	6,14
Sycomore Sélection Midcap I	EUR	7 200	705 384,00	2,97
TOTAL FRANCE			9 880 855,97	41,58
IRLANDE				
ISHARES EUROPE SUST SCREENED	EUR	16 453	1 024 199,25	4,31
iShares MSCI World SRI UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	184 414	1 639 901,50	6,90
TOTAL IRLANDE			2 664 100,75	11,21
LUXEMBOURG				
CANDRIAM SRI EQUITY WORLD I EUR ACC	EUR	2 653	1 554 206,99	6,54
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS F EUR C	EUR	4 499	697 569,95	2,93
FIDELITY FUNDS SUSTAINABLE EUROZONE EQUITY FUND Y ACC	EUR	60 983	1 194 656,97	5,03
Independance et Expans France Small I C	EUR	989	764 091,51	3,22
JH HORIZ US SUST EQ E2 EUR ACC	EUR	99 845	811 739,85	3,41
M G LX GBL SELECT CI EUR ACC	EUR	81 480	1 319 690,82	5,55
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor MSCI Europe ESG Leaders (DR)	EUR	62 519	1 849 124,46	7,78
NORDEA I-GLOBAL STARS EQUITY FUND BI EUR	EUR	6 402	1 190 323,22	5,01
PARVEST EQ EUR VALUE I	EUR	4 501	993 460,72	4,18
TOTAL LUXEMBOURG			10 374 864,49	43,65
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			22 919 821,21	96,44
TOTAL Organismes de placement collectif			22 919 821,21	96,44
Créances			4 666,46	0,02
Dettes			-61 319,68	-0,26
Comptes financiers			903 524,74	3,80
Actif net			23 766 692,73	100,00

Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR C	EUR	3 759,804	112,61
Part TAILOR GLOBAL SELECTION ISR I	EUR	19 883,660	1 173,99

7. ANNEXE(S)

Document d'informations clés TAILOR GLOBAL SELECTION ISR (Part I)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR GLOBAL SELECTION ISR – Part I** (le « Fonds »)

Code ISIN : FR0013406204

Producteur du PRIIP : **Tailor Asset Management** (la « Société de Gestion »), société de gestion française agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juin 1990 sous le numéro GP90031.

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Le Fonds a obtenu un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers le 02 avril 2019.

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/02/2023

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « **Fonds** »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

Objectifs

Le FCP TAILOR GLOBAL SELECTION ISR a pour objectif la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à son indicateur de référence composite 45% MSCI Europe NTR Eur Index + 30 % €STR dit ESTER + 25% MSCI world NTR Eur Index, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 4 ans en investissant à hauteur de 90% minimum en OPC ayant le Label ISR ou un label européen équivalent, découlant de tendances affectant durablement la société et l'économie par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ». Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, coupons et dividendes réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, TAILOR GLOBAL SELECTION ISR cherche à optimiser le couple risque et rendement, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition indirecte du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaires, par le biais d'un investissement en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA de droit français ou européen ouverts à une clientèle non professionnelle. Il adapte son programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant ; ainsi, la répartition de l'actif peut s'écarter de la composition de son indicateur de référence. Le portefeuille sera investi à hauteur de 90% minimum dans des OPC gérés activement ou passivement qui possèdent le label public d'Etat ISR ou un label européen équivalent.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi indirectement en actions et produits de taux par le biais :

- D'une sélection d'OPC réalisée au travers d'une analyse quantitative et qualitative intégrant la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG » ;
- D'une approche dite « top-down », regroupant une analyse de l'environnement macroéconomique, une analyse des risques et potentiels de performances par classe d'actifs et une pondération par classe d'actifs.

Le FCP s'engage à respecter indirectement les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

- De 40% à 100% de l'actif net sur les marchés d'actions, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, toutes zones y compris marchés émergents.
- De 0% à 60% de l'actif net en instruments de taux du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont 50% maximum de l'actif en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB-. Le Fonds pourra détenir indirectement une position résiduelle aux obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). L'exposition résiduelle n'excèdera pas 10% de l'actif net du fonds et ne sera donc pas un moteur de performance.
- De 0% à 50% de l'actif net au risque de change sur les devises hors euro. Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

Le fonds s'autorise à investir de 0% à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE ouverts à une clientèle non professionnelle. 90% des OPC sélectionnés devront posséder le label d'Etat ISR ou un label européen équivalent. Les OPC sélectionnés pourront être des OPC gérés par TAILOR ASSET MANAGEMENT ou une société liée.

Dans la limite de 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des options, des futures et des contrats de change à terme (négociés sur des marchés réglementés, français et étrangers) dans le but d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille aux risques actions, et/ou taux et de couvrir le portefeuille au risque de change.

La part I du FCP capitalise ses revenus. Sa devise de libellé est l'EUR.

Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (heure de Paris) par CACEIS BANK et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J). Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

Informations pratiques

Le dépositaire est CACEIS BANK – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – www.tailor-am.com. Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet www.tailor-am.com.

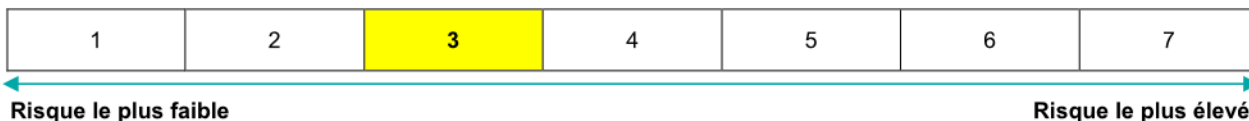
Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à un investissement diversifié en produits de taux et actions, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à moyen ou long terme (plus de 4 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est de 100 000€.

Durée du Fonds

La durée minimum de placement recommandée est fixée à 4 années. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant plus de 4 ans, nombre d'années correspondant à la durée minimum de placement recommandée.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne, en raison de son exposition équilibrée et flexible entre actions et instruments de taux. Cette exposition induit des fluctuations et une volatilité de la valeur liquidative.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les titres dits « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.
- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.
- Risque de contrepartie : Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 4 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 4 ans Exemple d'investissement : 10,000€		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Scénario de tension	-46.69%	-16.06%
	5,330€	4,960€
Scénario défavorable	-14.28%	-2.69%
	8,570€	8,970€
Scénario modéré	+6.70%	+5.76%
	10,670€	12,510€
Scénario favorable	+27.93%	+8.58%
	12,790€	13,900€

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 4 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez 10'000€. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres Fonds. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Fonds.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur ou liés à l'enveloppe d'investissement (comptes titres ou assurance vie). Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance.

Il est néanmoins précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds, la gestion du Fonds pouvant en effet être transférée à une autre société de gestion.

Le risque de défaut du Fonds demeure donc lié au risque de défaut des obligations qu'il détient dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. Les pertes potentielles de tout investisseur en lien avec ce risque de défaut ne sont pas couvertes par un régime de garantie ou de compensation de l'investisseur.

Il est également précisé que, l'établissement de crédit CACEIS BANK, en sa qualité de dépositaire du Fonds responsable de la bonne garde des actifs (le « **Dépositaire** ») peut présenter un risque de défaut, auquel cas les actifs ainsi conservés par le Dépositaire pourraient être perdus. Ce risque de perte des actifs est néanmoins limité du fait de l'application des règles prévues par la réglementation applicable, notamment en matière de ségrégation des actifs. Le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations en vertu de la directive OPCVM. En ce qui concerne le Fonds, le Dépositaire ne s'est pas libéré contractuellement de sa responsabilité pour la perte d'instruments financiers par le transfert contractuel de sa responsabilité à un sous-dépositaire ou à un autre délégué.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, les coûts récurrents et les coûts accessoires.

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coût total	135€	687€
Réduction du rendement par an	1.35%	1.42%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	TAILOR AM ne facture pas de coût d'entrée pour ce produit	0 EUR
	Coûts de sortie	TAILOR AM ne facture pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	1.11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	111 EUR
	Coûts de transaction	0.09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 EUR
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	0.15% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 derniers exercices.	15 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période minimale de détention requise : 4 années

Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention d'actions, obligations et instruments du marché monétaires, en titres en direct ou en OPCVM et FIA, avec une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 4 années. Vous pouvez retirer votre argent chaque jour.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : contact@tailor-am.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet www.tailor-am.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles dans le document intitulé « Performances passées – OPC Tailor Asset Management » accessible sur le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Informations réglementaires ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique dits « US Person » (la définition est disponible sur notre site internet www.tailor-am.com).

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/esg>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Dénomination du produit : TAILOR GLOBAL SELECTION ISR Identifiant d'entité juridique : 969500ZMUJTXQL0X4J25

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☒ ☐ Non

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental : _%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif social : _%

☐ Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ avec un objectif social

☒ Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est qualifié comme un produit financier article 8 en ayant pour objectif d'investissement affiché, l'appréciation du capital au moyen de l'investissement dans des organismes de placement collectif, sélectionnés par le biais d'un processus d'investissement qui inclut systématiquement des considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance (« ESG »). S'agissant d'un fonds de fonds labellisé ISR, les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par la sélection d'Organismes de Placement Collectif (OPC) labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable). 90% de l'encours du fonds doit être au minimum labellisé ISR.



Au 28/04/2023, date de clôture de l'exercice du produit financier, ce pourcentage était de 93,23%.

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les fonds labellisés ISR doivent obtenir un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs d'impact engageants (environnemental, social, gouvernance ou sur les droits humains) par rapport à leur indice de référence ou univers de départ. Pour le premier indicateur, le taux de couverture du portefeuille devra être d'au moins 90 % : Nous avons choisi de présenter l'intensité carbone. Pour le second, le taux de couverture du portefeuille devra être d'au moins 70 % : Nous avons choisi de présenter le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration. L'indépendance des administrateurs siégeant au conseil d'administration est essentielle pour assurer une bonne gouvernance de l'entreprise et préserver ainsi les intérêts de toutes les parties prenantes.

		Mesure d'impact	Taux de couverture
		2022	2022
Administrateurs indépendants au Conseil (en %)	Fonds	60,80%	78,70%
	Indice de référence	49,70%	67,40%
Intensité carbone	Fonds	93,2	100,00%
	Indice de référence	141,9	-

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'OPCVM TAILOR GLOBAL SELECTION ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'OPCVM TAILOR GLOBAL SELECTION ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

L'OPCVM TAILOR GLOBAL SELECTION ISR ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques émetteurs.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

L'OPCVM TAILOR GLOBAL SELECTION ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

S'agissant d'un fonds de fonds, les principaux investissements de ce produit financier sont des Organismes de Placement Collectif (OPC) labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable) et/ou des ETF. 90% de l'encours du fonds doit être au minimum labélisé ISR. Ci-dessous, la liste des 5 premières positions du produit financier au 28/04/2023 :

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

PRINCIPALES POSITIONS

LYXOR MSCI EUR ESG LEADERS	7.5%
ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	6.9%
LAZARD EQUITY SRI-C	6.9%
BNP PARIBAS MOIS ISR IC	6.8%
CANDRIAM SUS EQY WORLD-CDEUR	6.5%

Au sein de ce produit financier, la répartition géographique et sectorielle au 28/04/2023 est la suivante (par transparence des OPC et ETF sous-jacents) :

Répartition par zone géographique

Zone Euro	47.0%
Europe (hors ZE)	17.2%
US	27.1%
Pays émergents	2.2%
Autres	6.5%

Répartition sectorielle

Services, technologie	13.8%
Santé	13.3%
Consommation discrétionnaire	12.2%
Services aux collectivités	2.1%
Industrie	16.9%
Matériaux	6.8%
Consommation de base	6.9%
Télécommunications	4.8%
Énergie	3.3%
Finance	16.6%
Immobilier	1.5%
Liquidités	1.7%



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

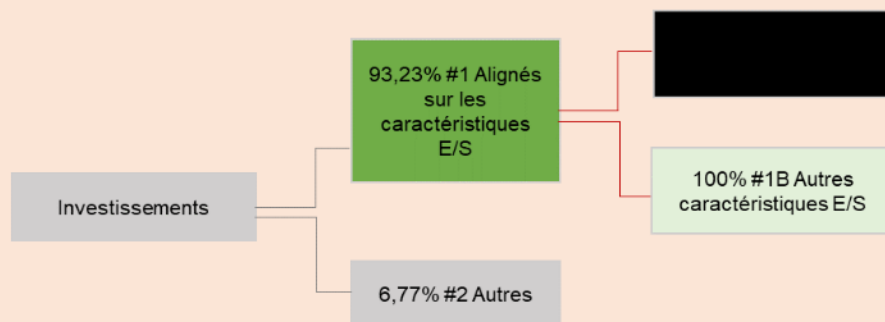
• Quelle était l'allocation des actifs ?

S'agissant d'un fonds de fonds, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes par la sélection d'Organismes de Placement Collectif (OPC) labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable). 90% de l'encours du fonds doit être au minimum labellisé ISR. Au 28/04/2023, ce pourcentage était de 93,23%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La réponse à cette question peut être consultée en réponse à la question « quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ? »



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignements des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses *



2. Alignements des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines *



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes au 28/04/2023.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable, pas de rapport périodique établi lors de l'exercice précédemment clos.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

L'OPCVM TAILOR GLOBAL SELECTION ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPCVM TAILOR GLOBAL SELECTION ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements compris dans la catégorie « #2 Autres » sont les OPC ou ETF qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG qui ne disposent pas du label ISR, ainsi que les liquidités. Ces titres comme les liquidités ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale. Néanmoins, ils respectent tous le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG. Ces OPC en portefeuille, dans le respect des bornes d'allocation prévues au prospectus, servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net. Les liquidités peuvent également être investies dans des OPC monétaires gérés par notre société de gestion, respectant notre politique ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, la société de gestion a mis en place les mesures suivantes :

1/ Dispositif de gouvernance

Tenue d'un comité des risques trimestriel, réunissant les membres de la direction, le responsable des risques, les représentants de chaque équipe de gestion ainsi que la conformité. Lors de ce comité, le responsable des risques fait part de son suivi trimestriel quant au taux d'analyse ESG du portefeuille (devant être supérieur à 90%).

Tenue d'un comité ESG semestriel, réunissant les équipes de gestion et le responsable des risques pour échanger et statuer sur différents sujets : la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses ; la conformité au référentiel du label ISR pour les fonds concernés ; les titres « litigieux » quant à leur note ESG ; le dispositif de vote et d'engagement...

2/ Dispositif de contrôle

La société de gestion dispose de trois niveaux de contrôle :

- Un contrôle de premier niveau assuré par les équipes de gestion qui veillent à l'application de la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses et du code de transparence ;
- Un contrôle de second niveau quotidien assuré par le responsable des risques qui veille notamment au respect des mesures quantitatives (taux d'analyse de 90% ; exclusion de 20% des notes les plus basses) ;
- Un contrôle de troisième niveau assuré par le service conformité & contrôle interne selon une fréquence annuelle afin de veiller notamment au respect du référentiel édicté par le label ISR.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Le produit financier a fait une performance de -1,66% sur l'exercice 2022-2023. L'indice de référence constitué de 45 % MSCI Europe NTR Eur Index + 30 % €STR dit ESTER + 25% MSCI World NTR Eur index a fait une performance sur l'exercice de +5,44%.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.